



Message 2019-DICS-60

3 décembre 2019

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHN) et la transformation de l'ancien dépôt de l' Arsenal situé sur la parcelle de la zone III des Arsenaux à Fribourg, propriété de l'Etat de Fribourg. Le crédit d'étude se monte à 5 580 000 francs.

Le présent message comprend les chapitres suivants:

1. Introduction	1
2. Présentation du Musée d'histoire naturelle	1
3. Etudes préliminaires	2
4. Prochaines étapes et crédit demandé	4
5. Développement durable	4
6. Conclusion	5

1. Introduction

Les besoins d'espace et de modernisation de l'infrastructure du MHN sont discutés depuis plus de trente ans. Le Conseil d'Etat a reconnu ces besoins mais s'est vu à plusieurs reprises dans l'obligation de retarder le développement d'un projet pour des raisons budgétaires et de priorités d'investissement. Plusieurs interpellations parlementaires ont été faites à ce sujet (dont *Menoud, 2007*). Après avoir annoncé le projet au plan de législature 2012–2016, le Conseil d'Etat décidait le 6 mai 2014 de renoncer aux indispensables travaux de rénovation du bâtiment actuel du MHN et inscrivait au plan financier les budgets nécessaires à l'étude d'avant-projet d'un nouveau musée. Les Direction ICS et AEC ont mené les études préalables nécessaires, soit une analyse de positionnement du MHN au niveau muséal, la définition du programme des locaux ainsi qu'une étude de faisabilité pour son emplacement sur la parcelle de l'ancien dépôt des Arsenaux.

Sur cette base, le Conseil d'Etat validait le 31 janvier 2017 le programme des locaux et chargeait la DAEC de lancer le concours d'architecture. Il donnait de même une suite directe au *postulat Bonny-Schnyder du 19 août 2016* et annonçait au Grand Conseil un prochain projet de décret pour un crédit d'étude. Après divers travaux préparatifs, le concours d'ar-

chitecture était lancé le 27 mai 2018. A la suite de l'analyse des 100 projets reçus, le jury demandait le 30 octobre 2018 à 4 bureaux candidats d'approfondir leurs projets et recommandait le 29 avril 2019 à l'unanimité au maître d'œuvre le projet *M13* du bureau d'architecture fribourgeois Zamparo Architectes. Le 4 juillet, suivant la recommandation du jury, le Conseil d'Etat confirmait ce choix et chargeait un comité de pilotage de préparer un message de crédit d'études.

2. Présentation du Musée d'histoire naturelle

Le MHN est l'une des cinq institutions culturelles de l'Etat de Fribourg. Fondé en 1824, il ouvre ses portes au public pour la première fois en 1826. Depuis 1897, le MHN est installé dans un bâtiment de l'ancienne fabrique de wagons, sise au plateau de Pérolles, à côté du Jardin botanique de l'Université de Fribourg. L'équipe du MHN compte 20 collaborateurs fixes (soit 9.7 EPT), ainsi qu'une quinzaine d'auxiliaires et mandataires. Ouvert 363 jours sur 365, le musée est très populaire et accueille en moyenne 65 000 visiteurs par an. Le musée s'adresse à un large public et est très fréquenté par les écoles, les groupes, les familles et les scientifiques. La société des Amis du MHN compte 1600 membres.

En plus de sa mission de conservation, d'entretien, de valorisation et de développement de ses collections, le musée propose une exposition permanente et développe plusieurs expositions temporaires par année afin de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel ainsi qu'à des thématiques d'actualité. Ces dernières années, plusieurs expositions ont été diffusées en Suisse. Le musée a reçu en 2019 le prix Expo de l'Académie suisse des sciences naturelles pour son exposition temporaire «Lait, élixir maternel». Le MHN est très actif dans la médiation culturelle et scientifique. Il fait aussi office de centre de compétence, de consultation et de recherche pour les questions relatives à la flore et à la faune de la région, aux milieux naturels et aux sciences de la terre. Le MHN est aujourd'hui à l'étroit dans ses locaux, qui ne répondent plus aux normes actuelles pour une institution de ce type:

- > Les collections s'agrandissent, sans pouvoir être conservées dans des conditions suffisantes ou être suffisamment bien valorisées dans les salles de l'exposition permanente.
- > Le public ne dispose pas d'accès direct au MHN, car ce dernier n'a pas pignon sur rue; l'entrée est au premier étage.
- > Les structures d'accueil sont insuffisantes et indignes d'une institution culturelle publique, avec des vestiaires et des sanitaires vétustes et exigus. Elles ne correspondent plus aux exigences d'un musée moderne, où il faudrait une réception digne de ce nom et permettant l'accueil de groupes, une boutique et un café.
- > Les espaces d'exposition permanente et temporaire manquent pour aborder des thématiques importantes et actuelles. Les contenus de l'exposition permanente sont datés.
- > L'absence d'un foyer pour les manifestations pose problème, et les ateliers pour les animations scolaires sont trop petits.
- > Le service de prêt et la bibliothèque se trouvent au milieu de la partie administrative du MHN.
- > On note de nombreux problèmes de sécurité et de fonctionnement dans les bâtiments.
- > Les locaux techniques – taxidermie, menuiserie, peinture, multimédia etc. – sont souvent vétustes, inappropriés et dysfonctionnels. Les conditions de travail sont insatisfaisantes.
- > Les locaux font partie du plan d'agrandissement de l'Université sur le plateau de Pérolles. De plus, si le projet de délocalisation n'est pas lancé, d'importants coûts de maintien et de rénovation des locaux, de l'exposition permanente et des infrastructures techniques seraient à prévoir car rien n'a été fait depuis des années dans l'attente du nouveau bâtiment.

Les exigences en matière de conservation, de travail sur les collections et de muséologie évoluent rapidement. Pour remplir ses importantes missions de recherche, de conservation et de valorisation et rester attractif à l'avenir encore avec un programme innovant d'activités, l'infrastructure du MHN doit être modernisée.

3. Etudes préliminaires

3.1. Localisation et implantation

L'emplacement prévu pour le futur musée est situé dans le secteur III du PAD des Arsenaux (zone de ville IV), destiné à recevoir des établissements à vocation culturelle, dans la partie sud du site. Il offrira une position centrale au musée, au croisement d'axes de mobilité douce et en lien direct avec la gare, le Jardin botanique, le quartier du Domino ainsi que le Boulevard de Pérolles et les Hautes Ecoles. La proximité du centre-ville en fera un lieu de rencontre.

Le programme des locaux du nouveau musée sera réparti entre l'ancien dépôt de l'Arsenal (bâtiment recensé et légalement protégé), qui sera revalorisé et une nécessaire extension, comme l'indique l'étude de faisabilité de 2016. En effet, le programme ne peut pas être totalement intégré dans le bâtiment existant, le but étant le maintien non seulement de l'enveloppe de l'édifice, mais également de sa structure, esthétiquement intéressante. Après analyse et suite au concours d'architecture, une éventuelle densification de la zone a été écartée pour maintenir l'espace extérieur d'agrément et de circulation piétonne.

3.2. Descriptif du projet muséal

Un musée se doit d'être en adéquation avec les tendances culturelles, sociales, économiques et politiques de son temps, et évoluer avec elles. Le MHN a pour mission de valoriser le patrimoine naturel en mettant un accent sur le patrimoine fribourgeois. Il propose une clé de compréhension rationnelle, positive et moderne de la nature, en s'appuyant sur ses collections pour expliquer les thèmes fondamentaux de son temps comme l'histoire de notre planète, l'évolution de la vie et la biodiversité.

Dans son nouvel écriin, le MHN souhaite s'adresser aussi bien à un large public qu'aux divers milieux intéressés, de l'écolier au scientifique chevronné, en passant par l'amateur éclairé. Il répondra à leurs attentes par des services adaptés: un espace d'accueil fonctionnel et convivial, des expositions pertinentes, une salle de consultation des collections, une cafétéria, une boutique, une salle polyvalente et des possibilités de prolonger la visite à l'extérieur en animant l'environnement immédiat du bâtiment, voire les voies de mobilité douce et/ou les divers sentiers pédestres et/ou didactiques des environs, ainsi que le Jardin botanique.

Les expositions temporaires du MHN sont d'une qualité reconnue aussi bien par le public que par les pairs. La force et l'indépendance de l'institution proviennent de la diversité des professions que l'on y trouve et se reflètent dans les divers locaux techniques prévus, qui permettent non seulement un travail rationnel mais la production d'exposition sur mesure et à moindre coût. Le bilinguisme et les expositions «mai-

son» seront développés comme marque de fabrique de l'institution, ce qui permettra d'accentuer encore le rayonnement cantonal et national du MHN.

Avec son nouveau bâtiment, le MHN pourra valoriser l'expérience muséale. La transmission des savoirs ne se fera plus de façon linéaire, de «celui qui sait» à «celui qui apprend». En encourageant et stimulant la créativité, le MHN prendra en considération l'expérience et le savoir de chaque visiteur et lui offrira de nouvelles possibilités de connaître. Cette valorisation de l'expérience passera par des dispositifs interactifs, mais surtout par des activités qui faciliteront l'accès et sensibiliseront les publics à la culture et à la science. Des infrastructures de médiation appropriées sont prévues, en particulier des espaces dédiés dans l'exposition permanente, des ateliers, un espace polyvalent et des aménagements dans le parc.

La nouvelle exposition permanente prendra en compte les progrès de la recherche et les nouvelles connaissances qui en découlent. Elle donnera une place centrale aux objets car ils suscitent à la fois émotion, fascination et questionnement. Le visiteur trouvera nombre des pièces exposées actuellement, mais aussi de nouveaux objets phare. Ils serviront de point d'ancrage pour raconter les grands phénomènes et innovations de la nature: les origines de notre planète, le développement de la vie sur Terre, les adaptations aux différents environnements, etc. Des objets emblématiques comme la baleine ou les dioramas permettront de garder vivant l'attachement qu'a la population pour l'institution. Ils favoriseront aussi le dialogue entre les générations. En fil rouge, l'histoire de l'institution sera aussi abordée avec la présentation des pionniers locaux des sciences naturelles ainsi que la constitution des principales collections du MHN.

Deux espaces permettront de proposer deux types d'exposition temporaire. La plus grande salle sera dévolue aux expositions thématiques: plateformes d'échanges entre le MHN et les institutions, associations et milieux intéressés mais aussi de visibilité pour ces dernières. Dans la petite salle, des expositions plus courtes permettront d'être réactif par rapport à l'actualité, de s'ouvrir à d'autres formes d'expression culturelle, de favoriser l'interdisciplinarité ou encore d'expérimenter de nouvelles démarches. Avec les expositions temporaires, le MHN offrira à la population de nombreuses pistes de réflexion, par exemple sur l'environnement, l'écosystème ou le développement durable, afin de permettre à chacun de se forger sa propre opinion et d'agir en citoyen.

Le MHN remplit une importante mission de conservation et d'enrichissement des collections qui lui sont confiées. La majeure partie d'entre elles seront décentralisées dans le futur dépôt cantonal de stockage interinstitutionnel (SIC) qui garantira des conditions de conservation et de sécurité idéales. Des locaux à vocation scientifique sont néanmoins prévus dans le nouveau musée pour permettre le travail sur

les collections, en particulier l'inventaire, la documentation et la recherche.

3.3. Programme des locaux

Le programme des locaux tient compte des besoins indispensables du MHN pour remplir ses missions muséales, de l'interaction entre les espaces dédiés à ces diverses missions, ainsi que du fait que les principaux dépôts de biens culturels se trouveront au SIC, soit une réduction très économique du programme de près de 1320m². Les surfaces de plancher se montent 6652m² (surface actuelle du MHN: 4750m²). L'augmentation globale de surface est due au fait que divers locaux techniques, les installations sanitaires et une partie des infrastructures d'accueil se trouvent actuellement dans le bâtiment de l'Université Péroilles. Le programme prévoit aussi une augmentation des surfaces d'accueil, de médiation, de consultation des collections, de bibliothèque et d'exposition.

Le détail est fourni dans un document annexé au présent message qui distingue les chapitres suivants:

- > Accueil, médiation culturelle, consultation (797 m²)
- > Expositions (2400 m²)
- > Administration (534 m²)
- > Locaux techniques et de service (1029 m²)
- > Aménagements extérieurs (dont terrasse et animation culturelle d'environ 3977 m²)

3.4. Espace de stockage extérieur

La majorité des collections, actuellement entreposées dans l'ancien dépôt de l'arsenal, sera transférée dans le futur bâtiment de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) sur une surface de 1320 m².

3.5. Descriptif du projet architectural lauréat

Le projet lauréat intitulé «M13» offre une solution architecturale et urbaine fonctionnelle, élégante et équilibrée dans le respect du bâtiment protégé de l'Arsenal et en accordant une attention particulière à l'utilisation du bois. M13 propose une solution de qualité au problème d'espace du MHN, en offrant des espaces supplémentaires pour les expositions permanentes et temporaires, des espaces de médiation culturelle, une salle polyvalente et une entrée accueillante. L'infrastructure pourra être entièrement rénovée pour offrir une meilleure présentation et conservation de la collection. L'implémentation de nouvelles technologies permettra de valoriser les expositions et l'infrastructure entièrement rénovée garantira une qualité de visite correspondant aux attentes du public pour une institution cantonale de cette importance. Le projet respecte la construction historique en bois. L'atmosphère et le caractère de l'Arsenal sont préservés. M13 permet une valorisation de l'expérience muséale pour un large public tout en

préservant l'identité accueillante et familiale du musée. La surface d'exposition sera augmentée par rapport au musée actuel. Point névralgique, le foyer public bénéficiera d'une double hauteur et accueillera la cafétéria et la réception. La cage d'escalier a été conçue comme un élément de communication et de liaison entre les différents espaces publics. Spacieuse et centrale, inondée de lumière, elle constituera le grand élément central du bâtiment et desservira toutes les salles d'exposition. Le projet répondra au standard Minergie P dans les limites imposées par la protection des biens culturels. L'accès aux personnes à mobilité réduite sera assuré.

Attentif à l'aménagement des espaces extérieurs, le projet lauréat inscrit le futur MHN au cœur de la ville, dans un quartier stratégique de l'Agglomération de Fribourg en plein essor et développement. La surélévation de l'Arsenal constitue le cœur du projet. Le bâtiment et les espaces extérieurs proposés répondront à la nouvelle densité du quartier, grâce à la création d'un vaste espace public, continu et de qualité. L'espace vert extérieur et la cafétéria avec terrasse le long de la voie verte réalisée par la Ville entre la gare, le futur musée et le Jardin botanique feront du MHN un acteur incontournable de la vie du quartier des Arsenaux.

4. Prochaines étapes et crédit demandé

Le projet lauréat du concours d'architecture doit être développé jusqu'au projet détaillé accompagné d'un devis de construction. Cette étude devra aussi présenter un concept d'aménagement extérieur et de scénographie de la nouvelle exposition permanente. Elle permettra de solliciter, sur la base d'une estimation de coût fiable (estimation à 15% de marge d'erreur), un crédit d'engagement pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle. Les coûts de préparation et de déménagement des collections qui seront stockées dans le bâtiment du SIC n'en font pas partie, car ils seront intégrés dans le crédit d'engagement spécifique lié à la construction du bâtiment du SIC. Compte tenu du montant probable de la dépense à charge du canton, le décret y relatif sera soumis au référendum financier obligatoire. Il n'y a pas de subventions fédérales envisageables (sauf pour les biens culturels dans le cadre du SIC, qui est séparé du présent projet).

Pour évaluer le montant du crédit d'étude demandé, une estimation de l'investissement total brut a été effectuée, en tenant compte des études préliminaires et de l'analyse des besoins évoqués ci-dessus. A ce stade du projet du résultat du concours d'architecture, ce dernier peut être estimé à 58 millions de francs (+/-25%, dont une réserve de 4.8 millions, soit 13% sur le CFC 2 et 4, usuelle à ce stade de projet). Ce projet fera donc vraisemblablement l'objet d'une votation populaire.

Le calcul du crédit d'étude nécessaire est fondé sur l'estimation des coûts ci-dessus. L'expérience montre que les études

de détail représenteront pour ce type d'objet environ 9,6% de la dépense totale, soit un montant de 5 580 000 francs (phases SIA 31 à 33, y compris les coûts du concours et des études préparatoires, d'un montant de 720 715 francs et des frais annexes). En application de l'article 46 al. 1 Cst RSF 10.1 et l'article 134b de la loi sur l'exercice des droits politiques RSF 115.1, ce décret est soumis au référendum financier facultatif.

5. Développement durable

Ce projet a été évalué avec l'outil Boussole21. Dans sa dimension économique, le projet MHN renforce l'attrait du canton et de la ville de Fribourg, et engendre des retombées directes et indirectes importantes sur la culture, le tourisme et l'économie locale. Il nécessite un financement public mais apporte un retour sur l'investissement détaillé dans la conclusion du présent message.

Au niveau environnemental, le projet améliore grandement les conditions de présentation et de valorisation du patrimoine naturel cantonal. Le bâtiment répondra au standard Minergie-P. Le projet accorde une attention particulière à l'utilisation du bois. Il sera situé le long de la voie verte (chemin à circulation lente) et à proximité immédiate de la gare et des bus urbains et régionaux. Les cyclistes seront encouragés par l'installation de nombreuses places de parcage des vélos. Le bâtiment projeté sera surélevé afin de garder un espace important pour créer un parc urbain arborisé au centre du quartier. Le soin apporté à l'aménagement de cet espace vert favorisera la biodiversité.

Dans sa dimension sociale, ce projet améliore clairement les conditions-cadres pour le partage des connaissances avec la jeunesse et l'ensemble de la population, ainsi que pour le développement d'une offre culturelle variée et de qualité. Situé au cœur de la ville, le projet fait le lien entre l'Université et les autres Hautes Ecoles, le jardin botanique, les quartiers d'habitation environnants, le parc d'innovation Blue Factory, le boulevard de Pérolles et la gare. Il participera activement à l'animation du quartier en offrant une infrastructure conviviale et moderne, ainsi qu'un espace vert qui permettront de créer des ponts entre la population, les milieux culturels et associatifs, les chercheurs, etc. Il deviendra un centre de vie culturelle animé, un lieu de rencontre et de cohésion sociale.

6. Conclusion

La délocalisation du MHN dans l'ancien dépôt de l'Arsenal répond à une nécessité reconnue depuis plusieurs décennies par les autorités, notamment pour maintenir l'attractivité du musée avec ses diverses missions, éviter l'obsolescence des locaux actuels à Pérolles avec ses inévitables coûts de rénovation, ainsi que libérer ces locaux au profit de l'Université sur le Plateau de Pérolles. Le projet offrira un bâtiment moderne et convivial à disposition de l'ensemble de la population fribourgeoise et rayonnant en Suisse. Il dotera aussi le canton d'un véritable écrin pour son précieux patrimoine naturel.

En d'autres termes, le projet permet de:

- > Offrir un musée du XXI^e siècle, avec des conditions de sauvegarde et de valorisation moderne du patrimoine naturel; Faciliter l'accès du public aux fonds patrimoniaux et prestations muséales, et offrir une expérience de visite attractive;
- > Contribuer à la culture générale et à la sensibilisation aux thèmes de l'environnement et du patrimoine naturel cantonal et d'ailleurs à travers une nouvelle exposition permanente traitant de thèmes actuels;
- > Contribuer à la vie culturelle fribourgeoise par des offres nombreuses et diversifiées;
- > Valoriser un bâtiment historique protégé par sa rénovation et sa mise à disposition du public;
- > Offrir des normes de sécurité irréprochables pour les personnes et les biens;
- > Garantir l'accès à tous les locaux aux personnes à mobilité réduite;
- > Améliorer le fonctionnement et l'efficacité du musée.

Des études préparatoires doivent être entreprises dans le but de présenter ultérieurement un projet de décret pour la réalisation des constructions projetées. A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit de 5 580 000 francs.

Le décret proposé a une conséquence directe en matière de personnel, en particulier de conciergerie (actuellement assurée par l'Université), de surveillance (augmentation des surfaces, heures d'ouverture) et de gastronomie (cafétéria actuellement inexistante). Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

En application de l'article 46 al. 1 Cst RSF 10.1 et l'article 134b de la loi sur l'exercice des droits politiques RSF 115.1, ce décret est soumis au référendum financier facultatif.

En conséquence, nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

Annexes

—

- A Programme des locaux
- B Présentation du projet et plans des architectes

**Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour
la délocalisation et la construction du Musée
d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg**

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 2 octobre 1991 sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE);
Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);
Vu le message 2019-DICS-60 du Conseil d'Etat du 3 décembre 2019;
Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Un crédit de 5 580 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement des études relatives à la délocalisation et à la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg.

**Dekret über einen Studienkredit für den Umzug
und den Neubau des Naturhistorischen Museums
an der Zeughausstrasse in Freiburg**

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf das Gesetz vom 2. Oktober 1991 über die kulturellen Institutionen des Staates (KISG);
gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);
nach Einsicht in die Botschaft 2019-DICS-60 des Staatsrats vom 3. Dezember 2019;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Für die Finanzierung der Studien für den Umzug und den Neubau des Naturhistorischen Museums an der Zeughausstrasse in Freiburg wird bei der Finanzverwaltung ein Kredit von 5 580 000 Franken eröffnet.

Art. 2

¹ Le financement sera assuré par les crédits disponibles au budget d'investissement du MHNA (Musée d'histoire naturelle), sous le centre de charges 3274/5040.000, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

Art. 3

¹ Les dépenses relatives aux études du projet de construction seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 LFE.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.
Il entre en vigueur dès sa promulgation.

Art. 2

¹ Die Studien werden gemäss den Bestimmungen des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates aus dem verfügbaren Investitionsbudget des MHNA (Naturhistorisches Museum), unter der Kostenstelle 3274/5040.000, finanziert.

Art. 3

¹ Die Ausgaben für die Studien des Bauprojekts werden in der Staatsbilanz aktiviert und nach Artikel 27 FHG abgeschrieben.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.
Es tritt mit der Promulgierung in Kraft.